

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-5026**

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon - Lyon 1er

objet : Programme de développement du compostage domestique - Attribution de subventions aux copropriétés - Approbation des conventions composts collectifs pour une durée de 3 ans

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-5026**

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon - Lyon 1er

objet : **Programme de développement du compostage domestique - Attribution de subventions aux copropriétés - Approbation des conventions composts collectifs pour une durée de 3 ans**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2010-1798 du 25 octobre 2010, le Conseil de communauté a approuvé le programme de développement du compostage domestique 2010-2014 axé plus particulièrement sur l'habitat collectif.

Par délibération-cadre n° 2012-2785 du 13 février 2012, le Conseil de communauté a approuvé les actions mises en œuvre dans le cadre du programme précité, à savoir :

- la diffusion d'un guide sur le compostage,
- la mise en place d'un réseau de maîtres composteurs au sein des communes,
- la mise en place d'un réseau autour du lombricompostage,
- la mise en place du compostage collectif,
- la mise en place du compostage collectif au sein des cantines scolaires.

L'objectif fixé pour le compostage collectif est l'accompagnement de 4 à 8 projets par an en pieds d'immeuble portés par les copropriétés ou les bailleurs. L'aide de la Communauté urbaine de Lyon sera de 50 % du coût du projet avec un plafond fixé à 5 000 € TTC.

Depuis la mise en place de ce programme, 6 demandes ont été adressées à la Communauté urbaine.

Par décision n° B-2013-4627 du 9 octobre 2013, le Bureau a accordé des subventions pour 4 copropriétés.

Les nouvelles demandes émanent de :

1 - la Centrale immobilière - syndicat des copropriétaires Le Petit Chavril - 69110 Sainte Foy lès Lyon, pour un montant total de subvention de 2 309,93 € TTC,

2 - la régie ADB de la Communauté urbaine de Lyon - copropriété 9, rue des Pierres plantées - 69001 Lyon, pour un montant total de subvention de 530 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions d'équipement :

- d'un montant de 2 309,93 € au profit du syndicat des copropriétaires Le Petit Chavril,
- d'un montant de 530 € au profit de la Régie ADB de la Communauté urbaine de Lyon.

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine et chacun des bénéficiaires des subventions pour une durée de 3 ans dont l'objet est de définir les engagements réciproques de chacune des parties.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 20421 - fonction 812 - opération n° 0P25O2672.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.